



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Le 2 octobre

Présents : 23

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Votants : 29

Procurations : 7

Convocation du Conseil
Municipal en date du
26 septembre 2025.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Delphine LE ROUX, Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Sonia TORRES, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE, Samuel PHELIPPOT qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Benjamin ROPERT qui a donné pouvoir à Claude ABIVEN.

Secrétaire de séance : Arnaud BILLON.

N° D_2025-10-02-02

Objet : FIXATION DES CRITERES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 714-13,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 69,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 11 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 11 septembre 2025,

La collectivité a instauré l'évaluation des agents via l'entretien professionnel depuis 2014. Réalisé par les supérieurs hiérarchiques directs, cet entretien a vocation à évaluer la valeur professionnelle des agents. Celle-ci s'apprécie sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Considérant qu'il convient de faire évoluer les critères,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, les critères d'appréciation de l'entretien professionnel,

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les critères servant de base à l'appréciation de la valeur professionnelle des agents. Les critères seront désormais les suivants :

1- EFFICACITE DANS L'EMPLOI ET LA REALISATION DES OBJECTIFS

- Implication dans le travail
- Respect des délais et des échéances
- Ponctualité et opérationnalité
- Respect de l'organisation collective du travail

- Rigueur, respect des normes, des consignes et procédure
- Respect des mesures d'hygiène et sécurité

2- COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

- Autonomie et sens de l'organisation
- Compétences décrites dans la fiche de poste
- Niveau et étendue des connaissances techniques et/ou réglementaires
- Entretenir et développer ses compétences
- Force de proposition et d'innovation

3- QUALITES PERSONNELLES ET RELATIONNELLES

- Disponibilité et implication personnelle : sens du service public, engagement, dynamisme, réactivité
- Sens des responsabilités et devoir de réserve
- Capacité à s'exprimer et à se faire comprendre
- Capacité à travailler en équipe

4- POUR LES AGENTS EN SITUATION D'ENCADREMENT

- Fixer les objectifs
- Faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe, des individus et de l'ensemble du collectif de travail
- Prendre et/ou soutenir une décision
- Fédérer, animer, motiver et organiser une équipe
- Savoir déléguer et conseiller
- Formation, accompagnement des nouveaux collaborateurs
- Contrôler a posteriori
- Prévenir, arbitrer, gérer des conflits, dialoguer

5- CAPACITE A EXERCER DES FONCTIONS D'UN NIVEAU SUPERIEUR

- Aptitude au dialogue
- Capacité à prendre des initiatives
- Capacité à mobiliser

La cotation évolue également afin de permettre de nuancer plus finement les avis sur l'ensemble des items.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- De modifier les critères d'appréciation comme présentés ;
- De reconduire tacitement ces nouveaux critères chaque année ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Landivisiau, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE





COMPTE RENDU D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251008-20250202-DE

Ville de LANDIVISIAU

Nom & prénom de l'agent évalué	Nom de l'évaluateur et fonction	Date de l'entretien

Poste	Intitulé du poste : Service Situation : ☐ titulaire ☐ stagiaire ☐ contractuel Temps de travail : ☐ temps complet ☐ temps non complet ☐ temps partiel Quotité : Date d'arrivée dans la collectivité : Télétravail en cours :: ☐ Non ☐ Oui : Depuis quelle date ? :
-------	--

Evaluation

Bilan de l'année écoulée

Evolutions éventuelles intervenues dans l'année concernant la fiche de poste ?

Passage en revue des missions, hiérarchisation en fonction des évolutions du service ou de l'agent.

La fiche de poste a-t-elle évolué ?

☐ Non ☐ Oui

Si oui indiquer les changements :

Appréciation impossible (absence au titre d'une indisponibilité physique, congé parental, disponibilité, etc.)

Bilan du service sur l'année écoulée, les faits marquants dans le service et pour l'agent :

Facteurs positifs et/ou principales difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions. Faits marquants, modification dans le service, du poste, des outils, des responsabilités, etc

Agent évalué	Evaluateur

HYGIENE ET SECURITE

Conditions particulières d'exercice	Oui	Non	Equipements de Protection Individuelle	Oui	Non
Lesquelles ? Les consignes de sécurité sont-elles respectées ?			Lesquels ? Leur port est-il respecté ?		

Remarques / propositions de mise à jour du Document Unique : A SUPPRIMER

LES OBJECTIFS

Rappel des objectifs	Atteinte de l'objectif			Commentaires
	Oui	Non	Partielle	
				Evaluateur : Évalué :

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251008-20250202-DE

				Evaluateur :
				Évalué :
				Evaluateur :
				Évalué :

Compétences

Critères :	Sans objet	A améliorer (insuffisant)	En voie d'acquisition (progrès en cours)	Acquis	Maîtrisé	Observations :
Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs						
Implication dans le travail						
Respect des délais et des échéances						
Ponctualité et opérationnalité						
Autonomie et sens de l'organisation (a déplacer)						
Respect de l'organisation collective du travail						
Rigueur, respect des normes, des consignes et procédure						
Respect des mesures d'hygiène et de sécurité						
Compétences professionnelles et techniques						
Autonomie et sens de l'organisation						
Compétences décrites dans la fiche de poste						
Niveau et étendue des connaissances techniques et/ou réglementaires						
Entretenir et développer ses compétences						
Force de proposition et d'innovation						
Communication au sein d'un réseau (à enlever)						
Qualités personnelles et relationnelles						
Disponibilité et implication personnelle : sens du service public, engagement, dynamisme, réactivité						
Sens des responsabilités et devoir de réserve						
Capacité à s'exprimer et à se faire comprendre						
Capacité à travailler en équipe						
Pour les agents en situation d'encadrement						
Fixer les objectifs						

Faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe, des individus et de l'ensemble du collectif de travail					
Prendre et/ou soutenir une décision					
Fédérer, animer, motiver et organiser une équipe					
Savoir déléguer et conseiller					
Formation, accompagnement des nouveaux collaborateurs					
Contrôler a posteriori					
Prévenir, arbitrer, gérer des conflits, dialoguer					
Capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur					
Aptitude au dialogue, à la communication					
Capacité à prendre des initiatives					
Capacité à mobiliser					

PERSPECTIVES DE L'ANNEE A VENIR

Les objectifs

Objectifs

Collectifs (direction/service et/ou équipe) :

- ...

- ...

Individuels :

- ...

- ...

Moyens et conditions éventuels mis en œuvre pour atteindre les objectifs

Difficultés éventuelles à prendre en compte

La formation

Année écoulée

Formations suivies (Libellé, organisme, durée de la formation)	Bilan et effets constatés dans la pratique professionnelle
--	--

Formations non suivies	Motifs <i>(raisons de service, refus de l'organisme ou de la hiérarchie, raisons personnelles...)</i>

Formation sollicitée (annexe formation à renseigner)

EVALUE – Souhait pour l'année et ordre de priorité	EVALUATEUR – Il appartient à l'évaluateur de définir les priorités, d'indiquer si les formations sollicitées sont validées par lui Numéroter les formations sollicitées par ordre de priorité

Information sur le compte personnel de formation (CPF):

Le CPF bénéficie à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et agents contractuels), sous condition d'ancienneté, et leur permet d'accéder à toute action de formation ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle. Il permet aux agents d'acquérir des droits dans la limite de 150 heures (400 heures pour les agents de catégorie C sans qualification). Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude.

Accéder à vos droits CPF : vous pouvez visualiser vos droits acquis en créant votre compte personnel d'activité. Rendez-vous sur : www.moncompteactivite.gouv.fr (« se connecter » et « s'inscrire »).

Perspectives d'évolution professionnelle (carrières et mobilité)

	EVALUE	AVIS EVALUATEUR Avis évaluateur nécessaire à la prise de décision
Evolution des missions confiées		
Information complémentaire (demande de temps partiel, télétravail ...)		
Evolution de carrière (avancement de grade, promotion interne, concours, examen professionnel)		
Mobilité professionnelle Externe/interne Type de poste envisagé		

POSSIBILITE AVANCEMENT DE GRADE 2026	GRADE	AVIS EVALUATEUR Avis évaluateur nécessaire à la prise de décision
POSSIBILITE PROMOTION INTERNE 2026	GRADE	AVIS EVALUATEUR Avis évaluateur nécessaire à la prise de décision

Autre sujet éventuel exprimé par l'agent lors de l'entretien

Oui / Non :

Si oui quoi ?

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Appréciation générale de l'évaluateur

Supérieur hiérarchique direct (Nom-Prénom) :

Date :

Signature :

Appréciation générale du Directeur Général des Services

Directeur Général des Services :

Date :

Signature :

Visa et observations de l'autorité territoriale :

Le Maire :

Date :

Signature :

NOTIFICATION

NOTIFIÉ À L'INTÉRESSÉ(E) :

Observations éventuelles de l'agent :

Nom et Prénom :

Date :

Signature :

RECOURS

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251008-20250202-DE

Demande de révision du compte rendu auprès de l'autorité territoriale : (Délai de 15 jours après notification du compte rendu)	
Motifs :	Date et signature de l'agent :
Réponse(s) :	Réponse notifiée à l'agent le :
Date, cachet et signature de l'autorité territoriale :	Signature de l'agent :

Demande de révision auprès de la commission administrative paritaire : (Saisine à compter de 15 jours après réception de la réponse de l'autorité territoriale)	
Je demande la révision de ce compte rendu d'entretien professionnel :	Date et signature de l'agent :
Visa de la CAP :	En cas de révision, éléments révisés du compte rendu d'entretien professionnels :
Vu en réunion du :	
Observations éventuelles :	
	Date, cachet et signature :

Recours contentieux : auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ANNEXE – DEMANDE DE FORMATION

INTITULE FORMATION :

ORGANISME :

DATE ET LIEU :

DUREE :

COUT :

MOTIVATION (indispensable pour la saisie de la demande par le service formation) :

AVIS EVALUATEUR :

INTITULE FORMATION :

ORGANISME :

DATE ET LIEU :

DUREE :

COUT :

MOTIVATION (indispensable pour la saisie de la demande par le service formation) :

AVIS EVALUATEUR :

INTITULE FORMATION :

ORGANISME :

DATE ET LIEU :

DUREE :

COUT :

MOTIVATION (indispensable pour la saisie de la demande par le service formation) :

AVIS EVALUATEUR :

INTITULE FORMATION :

ORGANISME :

DATE ET LIEU :

DUREE :

COUT :

MOTIVATION (indispensable pour la saisie de la demande par le service formation) :

AVIS EVALUATEUR :